



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Mars 2022

Le lundi 21 mars 2022, à 20 h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

### **PRÉSENTS :**

Mme COURCHÉ, Mesdames ALEXANDRE-LEMESLE, LABBÉ, MAQUET, MOREL, SADOU, TASSERIE, VEERAYEN, Messieurs CERTAIN, COURSEAUX, DUSZA, LEFEBVRE, RAIMBOURG, TSJOEN

### **ABSENTS :**

Monsieur ANTONIOLI.

Monsieur CERTAIN est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité

Madame le Maire fait part de la visite de Mr Edouard PHILLIPPE, président de la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole, vendredi 18 mars dernier à la Remuée. Mr Edouard PHILIPPE, souhaitait rencontrer Mme le Maire et ses adjoints, pour découvrir les installations publiques et prendre connaissance des projets communaux. L'édile a également contemplé les particularités de l'autel, la sacristie et le clocher de l'Eglise.

### • **DELIBERATION 12-2022 - Compte de Gestion 2021**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion retrace les comptes du Trésorier municipal. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant les recettes et les dépenses, lesquelles sont identiques aux comptes de l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### • **DELIBERATION 13-2022 - Compte administratif 2021**

Sous la présidence de Mme Claudie LEMESLE-ALEXANDRE, doyenne, le Conseil Municipal examine les dépenses et recettes détaillées du compte administratif communal 2021, dont les résultats s'établissent ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>	Budget voté 2021	Réalisations
DEPENSES	1 854 134,92	657 028,97
RECETTES	1 854 134,92	888 648,26
EXCEDENT de l'exercice 2021		<b>231 619,29</b>
Report de fonctionnement 2020 (002)		+1 068 965,92
Report - Clôture budget SIVOS		+189,87
TOTAL à reporter en Fonctionnement		<b>+1 300 775,08</b>
<i>INVESTISSEMENT</i>		
DEPENSES	1 465 023,81	203 229,64

RECETTES	1 465 023,81	166 863,50
DEFICIT de l'exercice 2021		<b>-36 366,14</b>
Report d'investissement 2020 (001)		+341 658,98
TOTAL à reporter en Investissement		<b>+305 292,84</b>
Restes à réaliser en dépenses		-157 384,00
Restes à réaliser en recettes		+19 738,00

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal félicite le travail réalisé et approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

- **DELIBERATION 14-2022 - Vote des Taxes Locales 2022**

Madame le Maire présente les bases d'imposition prévisionnelles 2022 transmises par la Direction des Finances Publiques. Il convient de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières appliqués en 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux sur le foncier bâti et non bâti.

Les taux se présente ainsi pour l'année 2022 :

- Taxe Foncière sur le Foncier bati : 39,20 %
- Taxe Foncière sur le Foncier non bâti : 43,10 %

- **DELIBERATION 15-2022 - Subvention de Fonctionnement aux associations 2022**

Les demandes de subventions de fonctionnement des associations sont présentées à l'assemblée délibérante.

Après discussion, les subventions accordées pour l'année 2022 sont les suivantes :

Demandeur	Décision Budget 2021
<i>Amicale des Pompiers – St-Romain</i>	250,00 €
<i>Association les Remotards</i>	500,00 €
<i>Club du 3eme age</i>	1 200,00 €
<i>Coopérative scolaire</i>	2 000,00 €
<i>Foyer des jeunes</i>	750,00 €
<i>Partage – CFPPA Fauville en Caux</i>	100,00 €
<i>Vélo-Club</i>	150,00 €

- **DELIBERATION 16-2022 - Budget primitif 2021**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2022.

Après délibération, et avoir défini les investissements projetés, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité le budget primitif 2022. Les dépenses et les recettes s'équilibrent ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>	Budget voté 2022
DEPENSES	2 128 791,08
RECETTES	2 128 791,08
<i>INVESTISSEMENT</i>	
DEPENSES	3 057 335,92
RECETTES	3 057 335,92

- **DELIBERATION 17-2022 - Achat Camion service technique**

Le Conseil Municipal prend connaissance des divers devis sollicités par Mr Patrick CERTAIN, Maire-Adjoint, pour le remplacement du Camion au service technique :

Fournisseur	Montant HT	Montant TTC
Neuf - Volkswagen - Ets Touquet	32 546,95 €	39 588,10 €
Neuf - Renault Truck	32 500,00 €	39 000,00 €
Neuf - Sovis SAS - Fiat	32 231,00 €	38 677,20 €
Neuf - Ivéco	37 862,50 €	45 435,00 €
Occasion - Viard - Renault Master	24 750,00 €	29 700,00 €
occasion - Grabowski	34 990,00 €	41 988,00 €
occasion - Iveco	35 000,00 €	42 000,00 €
Occasion - Renault Truck	pas de réponses	
Occasion - Sovis SAS - Fiat	pas d'occasion	

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 30.000,00 euros HT à l'achat du véhicule et charge Mr Certain d'entreprendre les démarches nécessaires.

Une demande de subvention sera déposée auprès de Mr le Président du Conseil Départemental pour aider au financement de cet investissement.

- **DELIBERATION 18-2022 - Réfection Toiture Salle Culturelle**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été réalisés pour la réfection de la toiture de la salle culturelle, laquelle sera restaurée à l'identique de la salle omnisports.

Fournisseur	Montant HT	Montant TTC
Entreprise Houel - désamiantage	14 447,22 €	17 336,66 €
Entreprise Marelle - désamiantage	26 420,00 €	31 704,00 €
Berdeaux-Leroux - désamiantage	40 146,05 €	48 175,26 €
Entreprise Houel - couverture	17 546,89 €	21 056,27 €
Durand et fils - couverture	21 953,22 €	26 343,86 €
Berdeaux-Leroux - couverture	36 709,00 €	44 050,80 €

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Houel pour ces travaux à l'unanimité.

- **DELIBERATION 19-2022 - Restauration vitraux et portes Eglise**

Certains vitraux de l'église se détériorent et les peintures des portes nécessitent un embellissement. Des devis pour évaluer le montant des travaux ont été requis.

Fournisseur	Montant HT	Montant TTC
Vitraux - Atelier Delandemare	4 877,88 €	5 853,46 €
Vitraux - Griffes de Verre	14 645,25 €	14 645,25 €
Réparation Portes - Lemetais	390,00 €	468,00 €
Peintures Portes - Grenet	1 450,00 €	1 740,00 €
Peintures Portes - Caraby	4 850,00 €	5 820,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'entreprendre la réfection de la peinture des portes dans un premier temps et de retenir l'entreprise Lemetais pour la réparation et l'entreprise Grenet pour la peinture.

La réparation des vitraux nécessite une étude plus approfondie et cette opération est donc reportée.

- **Informations diverses :**

- 1) Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré Mr Lecroq dans le cadre de la cession d'une bande de terrain nécessaire pour enrayer le ruissellement des eaux, rue des Bartavelles. Mr Lecroq acquiesce la cession pour l'euro symbolique. Cette vente permettra l'aménagement du terrain pour résilier une partie du problème d'inondation récurrente. Le dossier complet sera présenté lors de la prochaine séance afin de pouvoir délibérer et acter cette cession.
- 2) Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 02 Mai 2022 à 20 h

Séance levée à 22 h 15

Mme Nadège COURCHÉ

M. Patrick CERTAIN

Mme Stéphanie MOREL

M. Gilles TSJOEN

Mme Claudie ALEXANDRE-LEMESLE

M. Alexis ANTONIOLI  
Absent

M. Joël COURSEAUX

M. Jean-Christophe DUSZA

Mme Dany LABBÉ

M. Christophe LEFEBVRE

Mme Soizic MAQUET

M. Ludovic RAIMBOURG

Mme Mireille SADOU

Mme Sophie TASSERIE

Mme Valérie VEERAYEN